



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Évreux, le 5 janvier 2022

### CONSULTATION DU PUBLIC – 03 AU 24 DÉCEMBRE 2021

Arrêté préfectoral fixant les périodes d'ouverture 2022 et les modalités d'exercice de la pêche en eau douce, avec parcours de graciation dans le département de l'Eure

#### Contexte de la consultation

La démarche est conduite par la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure (DDTM 27).

Elle se fait en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement et porte sur :

- le projet d'arrêté préfectoral fixant les périodes d'ouverture et les modalités d'exercice de la **pêche en eau douce avec parcours de graciation** dans le département de l'Eure pour 2022.

#### Date et lieu de la consultation

Les projets d'arrêtés ont été mis en consultation par voie électronique du 3 au 24 décembre 2021 inclus sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le public a disposé d'un **délai de 21 jours** pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition des projets d'arrêtés.

**A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.**